

séder un champ de courses. Lisez le paragraphe b de l'article 5, qui lui donne le pouvoir de régler :

Le nombre, la durée, la date et la période de toutes les réunions de courses qui devront avoir lieu sur le terrain de courses de toute compagnie ou de tout club légalement constitués et affiliés au club.

S'il a l'intention de former une corporation sérieuse, et d'accaparer un nombre suffisants de clubs, il pourrait régir les champs de courses du pays. Il serait possible que cela fût préjudiciable à quelques clubs du dehors qui désireraient s'y affilier. Je ne vois pas pourquoi ils désireraient régir des champs de courses qui lui appartiennent.

M. EDGAR : Dans l'annexe de l'acte, nous trouvons les lettres-patentes, la charte que possède déjà le club. Les pouvoirs accordés en vertu de ces lettres-patentes comprennent :

L'examen, la constatation et la tenue d'un registre du pedigree des chevaux ; l'institution, le maintien, le contrôle et la publication d'un stud-book ou registre de chevaux en Canada ; l'encouragement et la tenue d'expositions dans le but d'améliorer les races de chevaux ; la tenue de joutes, de courses et autres exhibitions de chevaux ; l'acquisition et l'entretien de terrains et bâtiments pour les besoins du club.

Cela, il me semble, lui donne le droit de tenir des courses, de posséder des terrains et des propriétés pour ces diverses fins.

L'amendement est adopté, le bill, tel qu'amendé, est rapporté.

DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 81) à l'effet de faire revivre et d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta (M. Davis).

ACTE RÉPARATEUR (MANITOBA).

M. DAVIES (I. P.-E.) : M. l'Orateur, la libéralité avec laquelle on a applaudi le ministre des Finances lorsqu'il a repris son siège, cette après-midi, a montré qu'au moins une partie considérable de ses partisans en cette Chambre étaient bien satisfaits de son discours académique. Et je puis dire, M. l'Orateur, que comme pièce d'élocution, il ne mérite pas que de faibles éloges. La manière dont ce discours a été débité, la voix, la diction l'intonation donnée aux différentes phrases méritaient d'être admirées. Mais quand on vient à examiner avec calme et de sang-froid les propositions que l'honorable ministre a demandé à la Chambre d'appuyer, quand on vient à analyser tranquillement la partie principale du discours pour découvrir ce que l'orateur a cherché à prouver, et quels arguments il a apporté pour faire sa preuve, on éprouve un vif sentiment de désappointement.

Comme discours de tribune populaire, ce que l'on appelle un discours d'élection, où doit nécessairement trouver place beaucoup de choses à effet, je crois que celui de l'honorable ministre aurait droit, de fait, à de grands éloges. Mais, M. l'Orateur, j'ose dire que pour les membres calmes et froids du parlement, qui désirent se renseigner d'une manière claire et distincte sur les questions importantes et graves qu'ils sont appelés à décider, ils ne peuvent trouver que très peu de confort dans ce discours. L'honorable ministre a commencé par nous dire comme par hasard qu'après tout ce qui avait été dit et fait, la question n'avait pas une si

grande importance, que c'était une affaire assez insignifiante ; puis, il a terminé en nous disant, non pas comme Napoléon a dit à ses soldats, que quarante siècles les contemplaient, mais que l'univers avait les yeux fixés sur le vote que le parlement était à la veille de donner.

Il nous a dit, en commençant, qu'il ne s'agissait pas du tout, ici, de la question des écoles séparées, qu'elle était incorporée dans la constitution elle-même, et que nous ne pouvions pas l'en arracher ; et puis, l'honorable ministre a dit que nous avions le droit en abordant cette question, d'effleurer tout un côté de la question des droits provinciaux et celle des précédents, en tant qu'elles pourraient toucher aux autres provinces de la confédération, et la question des écoles séparées. Mais bien que, dans son exorde, il nous ait demandé d'effleurer tout d'un côté ces importantes matières, l'honorable ministre a consacré les sept dixièmes de son discours à s'efforcer de prouver que ce n'était pas un empiètement sur les droits provinciaux, que ce n'était pas un mauvais précédent à adopter pour le parlement, et que les écoles séparées elles-mêmes étaient une excellente chose, qui avaient l'approbation d'hommes très distingués, et qu'elles devaient être approuvées par les deux côtés de cette Chambre. J'aurais pu pardonner à l'honorable ministre. S'il n'avait épargné au moins cette homélie qu'il a faite sur la nécessité qu'il y a, pour les hommes publics, de tenir fidèlement parole à ceux avec lesquels ils étaient en relations. Il nous a dit que l'observation de la bonne foi était absolument essentiel au bien-être social, commercial, national, mais il a eu le courage d'omettre le bien-être politique. Cette opinion, M. l'Orateur, est exprimée par un homme qui, il y a douze mois, s'est joint à un premier ministre pour former un cabinet, après avoir promis, sur son honneur et sa bonne foi, d'agir franchement, loyalement et ouvertement envers lui, et qui, pendant douze mois, a cherché à ruiner ce premier ministre qu'il avait juré de défendre et d'appuyer ; c'est lui qui, après qu'il eut consenti à ce que le discours du trône fût soumis au parlement, et qu'il eut lui-même mis son nom à l'ordre du jour pour en proposer l'adoption, s'est tout à coup constitué le chef de ce que son premier ministre a appelé un nid de traîtres, s'est démis des fonctions qu'il remplissait dans le cabinet, a essayé d'assassiner ce même premier ministre en le poignardant traitreusement, et s'est ainsi rendu coupable de la plus noire perfidie qu'un homme publique ait jamais tramée contre son chef dans ce pays ou dans tout autre pays. Et après avoir fait de vains efforts pour ruiner le chef qu'il avait juré d'appuyer, il est revenu en se traînant reprendre son portefeuille dans le but de retirer son traitement, et, aujourd'hui, il remplit ses fonctions sous les ordres d'un homme qu'il a virtuellement taxé d'imbécillité et d'incompétence comme chef de gouvernement. Et lorsque cet honorable ministre vient nous faire une homélie sur la bonne foi, je trouve cela beaucoup trop fort.

Dans tous les cas, l'honorable ministre possède une certaine somme de courage. Il n'a pas hésité, aujourd'hui, à défendre l'injustice politique commise dans ce pays il y a quelque vingt-cinq ans, ce que peu d'autres hommes publics ont jamais eu la hardiesse de défendre.

L'honorable chef de la gauche, dans ses observations, l'autre jour, a parlé des funestes effets qui découlaient d'une politique de coercition envers